Image not found or type unknown

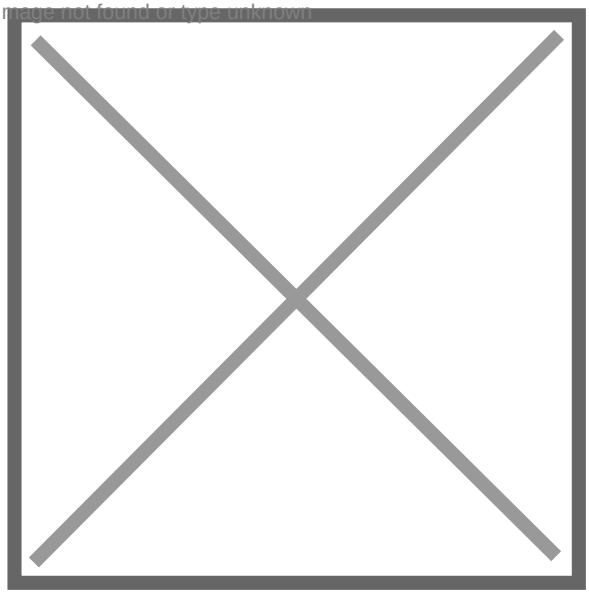

PACS : vivre en France

Par **Zeliphy**, le **14/04/2023** à **20:11**

Bonjour,
Je suis français, vivant et travaillant sur le territoire. Ma compagne est indonésienne, y vit et y travaille.

Après 3ans de relation, à faire le chemin France Indonésie, nous voulons une vie commune. Nous avons décidé de nous pacser et avoir notre vie commune en France.(avant mariage)

Malheureusement nous ne comprenons pas les démarches pour qu'elle puisse rester en France.

Nous avons lu que le PACS permet de demander un titre de séjour vie privée et familiale seulement après avoir prouvé 1an de vie commune. Mais comment peut-on avoir un an de vie commune ?
Quel visa ou titre de séjour peut-elle obtenir pour vivre 1an en France ?

Autres questions liées :
Pourra-t'elle travailler en France ?
Pourra-t'elle obtenir un numéro fiscal pour que je puisse l'attacher à mon foyer fiscal ?

On trouve difficilement des réponses, nous espérons en obtenir ici.

Cordialement.

Par **amajuris**, le **15/04/2023** à **11:17**

bonjour,

voir ce lien :

carte V.P.F.

la vie comune peut-être prouvée par une adresse commune (Justificatif de domicile (facture d'électricité, quittance de loyer...) à vos 2 noms à votre adresse commune[/b] (ou 2 justificatifs individuels portant la même adresse).

Certaines mairies délivrent des certificats de concubinage.

salutations

Par **Lag0**, le **15/04/2023** à **11:19**

Bonjour AMAJURIS,

Le problème ici est de savoir comment pouvoir avoir un an de vie commune en toute légalité...

Par **Zeliphy**, le **15/04/2023** à **13:22**

Bonjour,

Effectivement le problème est de la faire venir pour 1an (ou plus) afin d'obtenir ces justificatifs de vie commune.

Nous avons actuellement eu aucun refus de visa de court séjour. Elle vient de quitter la France il y a quelques jours et elle a déjà son rendez-vous à l'ambassade de France en juillet pour revenir en décembre.

J'ai lu que le PACS ne donne pas droit à un visa long séjour, contrairement au mariage qui permet d'avoir directement le titre de séjour vie privée et famille.
Ça nous embête de devoir se marier sans avoir eu de vie commune, donc nous espérons une solution.

Par **amajuris**, le **15/04/2023** à **13:42**

il est possible de demander un visa long séjour dans un consulat de France en Indonésie, bien sur, il y a des conditions à remplir.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés